

COMPTE-RENDU

Lyon, le 14 février 2024

Conférence des parties :

compte-rendu de la première réunion de concertation rhodanienne sur la planification écologique tenue le 26 janvier 2024 à Lyon

La planification écologique ambitionne d'impulser et d'accompagner des projets concrets pour réduire l'empreinte carbone et préserver la biodiversité et les ressources naturelles de la France.

La cible des engagements européens vise une baisse de 55 % des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030. Cela signifie qu'il va falloir réduire nos émissions entre aujourd'hui et 2030 dans les mêmes proportions qu'au cours des trente dernières années. Cet objectif est tel qu'il conduit à une nécessaire mobilisation de l'ensemble des secteurs : transport, agriculture, bâtiments, industrie, énergie, déchets, etc.

L'effort nécessaire pour atteindre la cible des engagements européens en 2030 a été réparti entre les différentes régions de France, et au sein des régions, entre les différents départements, afin de donner une trajectoire.

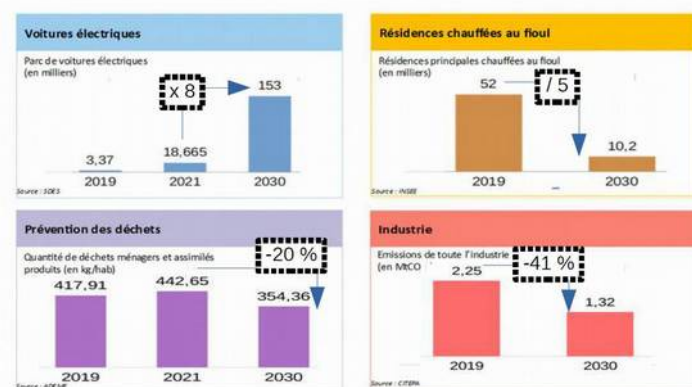
Dans la continuité de la première réunion de la conférence des parties (COP) Auvergne-Rhône-Alpes du 21 décembre dernier, la COP départementale du Rhône s'est tenue, en réunion plénière, le 26 janvier 2024. Présidée par Madame Nicoli, Préfète secrétaire générale de la préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, la COP départementale a réuni près de 100 personnes issues de 150 structures invitées : élus et techniciens des collectivités, l'ensemble des EPCI du territoire étant représentés, mais aussi représentants des secteurs économiques ou associatifs (cf. annexe).



En introduction, Madame la Préfète Nicoli a rappelé l'absolue nécessité que les acteurs soient mobilisés sur ce sujet déterminant. Il s'agit de planifier la transition écologique sur chaque territoire. Les objectifs ambitieux qui sont fixés à l'échelle nationale nécessitent, d'une part, de mobiliser des actions d'ampleur pour massifier les résultats et, d'autre part, de choisir les leviers sur lesquels on aura les résultats les plus tangibles. Cette réunion départementale constitue un temps d'échange important permettant d'initier une démarche à construire ensemble, en partant des actions déjà mises en place par les acteurs du territoire.

La présentation interactive réalisée ensuite par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes (M. Pigot) et la DDT du Rhône (M. Saby) a permis d'expliquer la méthode et le calendrier, tout en donnant du sens à la démarche. Après une présentation des 43 leviers d'action identifiés à l'échelle nationale, un premier zoom a été réalisé sur les leviers spécifiques aux ambitions de préservation de la biodiversité et des ressources naturelle (les objectifs chiffrés n'étant connus qu'à l'échelle régionale) puis sur ceux relatifs à la décarbonation (à l'échelle départementale).

Les principaux leviers d'actions identifiés dans le Rhône pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre concernent l'industrie, le transport de marchandises et de voyageurs, ainsi que le bâtiment. Concrètement, il s'agirait par exemple de multiplier par 8 le nombre de voitures électriques dans le Rhône entre 2021 et 2030 ou encore de diviser par 5 le nombre de résidences chauffées au fioul à horizon 2030.



Des objectifs ambitieux qui justifient la nécessité d'une planification coordonnée

Présents à la tribune, aux côtés de Madame la Préfète Nicoli, M. Geourjon, Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, M. Pronchéry, Vice-Président du Conseil départemental du Rhône délégué à l'environnement, aux nouvelles mobilités et au transport, et M. Guelpa-Bonaro, Vice-Président de la Métropole de Lyon délégué à l'énergie, au climat et à la réduction de la publicité, ont pu présenter la vision politique portée par leurs collectivités respectives.

- M. Geourjon a rappelé que, malgré les efforts déjà fournis par les territoires, il sera nécessaire de faire encore plus d'efforts pour réussir. Il faut prendre en compte les spécificités et initiatives locales et faire confiance aux acteurs de terrain. Plusieurs enjeux de décarbonation et d'indépendance énergétique sont identifiés. Il existe un enjeu en lien avec les énergies renouvelables (EnR), au travers des actions et réflexions déjà engagées autour de la méthanisation, de la solarisation et du fonds régional OSER ou de l'hydrogène, par exemple. Un autre enjeu est celui de la décarbonation des transports avec le soutien au covoiturage, au bus à haut niveau de service (BHNS) Lyon – Trevoux, au Lyon – Turin et au transport fluvial. Par ailleurs, un soutien de la région est apporté à la filière bio, aux Parcs naturels régionaux (PNR), aux agriculteurs (jeunes agriculteurs et produits locaux). Un dernier enjeu est celui de la réindustrialisation et de la souveraineté industrielle. La région souligne la nécessité de travailler ensemble avec les acteurs économiques, associatifs, du domaine public ou privé.
- M. Pronchéry a indiqué que le Département du Rhône est le seul en France à avoir embarqué l'ensemble de ses territoires dans un CRTE (Contrat de relance et de transition écologique, devenu Contrat pour la réussite de la transition écologique), sur lequel il faut s'appuyer pour un effet de massification. Le Département a accentué sa politique sur les espaces naturels sensibles (45 ENS dans le Rhône), avec un travail en cours pour l'instauration du droit de préemption sur l'ensemble des ENS, et l'obtention du « Label bas carbone » pour des projets forestiers. Il a pu également appuyer son Plan stratégique Eau – Rhône dans la continuité de la stratégie de l'État sur les ressources « Eau Air Sol ». Dans ce cadre, 2 000 ha de forêts sont gérés en régie. Le Département a lancé une grande stratégie EnR en 2022 avec la massification du photovoltaïque (PV) et un objectif 2027 de 140GWh, et la création d'une SAS dont 40 % sont détenus par le bloc des collectivités. 400 sites ont été identifiés sur le patrimoine des collectivités du Rhône, de l'OPAC et en lien avec la CCI. La stratégie départementale vise également la montée en puissance du biogaz, du bois-énergie, du biohydrogène qui n'est pas encore mature, et le développement d'un travail sur la récupération des énergies fatales. Le Département promeut aussi la sobriété à travers l'accompagnement des citoyens avec l'Agence locale de la transition

énergétique. Le Département a mis en place pour les élus une Académie de la transition écologique pour les acculturer à ces sujets. La montée en compétence réglementaire, juridique, technique et financière est indispensable, compte tenu des sujets complexes.

- Pour M. Guelpa-Bonaro, la Métropole de Lyon est déjà en action sur tous les fronts qui relèvent de sa compétence. Celui des marchés publics puisque 1Md€ par an d'achats publics sont orientés vers des achats écologiques et vers les pratiques vertueuses. La Métropole a pu également accompagner la rénovation de 70 000 logements. Elle est intervenue sur le champ de la mobilité comme peuvent en témoigner les nombreux travaux sur voiries tels que les 200Km de voies vélo, les aménagements destinés à recevoir les trams et bus et l'auto-partage. Dans le domaine de l'énergie, la Métropole a permis l'extension des réseaux de chauffage urbain avec augmentation de la part des énergies vertes, la création du club solaire avec ENEDIS. La Métropole s'adapte aussi au changement climatique avec la plantation de 60 000 arbres dans les espaces publics, les copropriétés et chez les bailleurs sociaux. Le budget agriculture de la Métropole a quadruplé sur ce mandat. Le Zéro artificialisation nette (ZAN) est aussi une nécessité pour la métropole qui a désimperméabilisé 76 ha sur ce mandat. Le processus de COP est concomitant à celui du PCAET de la Métropole, en cours de révision. Il était déjà un des plus ambitieux parmi ceux existants, le futur le sera encore plus pour être à la hauteur des objectifs européens et répondre aux enjeux de planification écologique et d'adaptation au changement climatique. Les travaux à venir se voudront participatifs avec des conférences citoyennes, pour embarquer la population, les entreprises, les communes de la métropole et le grand public. Toutefois, atteindre ces objectifs nécessite des investissements publics, du temps, des moyens humains et financiers, notamment issus du fonds vert et de l'Ademe.

La parole a ensuite été donnée à la salle pour échanger sur les actions déjà conduites ou projetées en matière de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et de décarbonation des différents secteurs d'activité, en commençant par l'illustration des actions dans les 3 secteurs prioritaires de décarbonation du territoire que sont :

- **les actions de décarbonation de l'industrie**, telles que celles menées par le groupe Syensqo (ex Solvay). Mme Joesseard, sa représentante, a expliqué que ce groupe est présent sur 3 sites avec 900 personnes et s'engage fortement pour décarboner ses activités. Grâce au recours aux EnR. Syensqo va, sur le site de St-Fons, passer plus de 95 % de l'énergie utilisée par le site en renouvelable, notamment avec un projet de chaudière biomasse alimentée grâce à des déchets de bois issus de démolition ou de mobilier, collectés à moins de 200 km. Ce projet a pu voir le jour grâce à l'engagement du groupe et au soutien de l'Ademe et de l'Agence de services et de paiement (programme CEE). Le gain carbone est équivalent à 25 000 voitures thermiques sorties de la circulation. Les coûts d'investissements vont permettre de mettre en conformité le site sur les normes concernant les fumées. Ce projet devrait aboutir à l'émergence d'une zone industrielle bas carbone avec le travail en collaboration de 13 entreprises, dans le cadre du projet Declic sur la vallée de la Chimie (pôle de compétitivité Axelera) ;
- **les actions sur les bâtiments**, ont pu être présentées à travers l'exemple de la stratégie du schéma directeur des énergies de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, et notamment du volet sur ses bâtiments communautaires. M. Parisot, Conseiller délégué de la collectivité, a indiqué que la co-écriture d'une doctrine territoriale pour le développement des EnR, a permis d'emporter l'adhésion des 18 communes et d'embarquer tous les acteurs du territoire, y compris ses habitants. Parmi les différents leviers, le schéma directeur immobilier et énergétique prend toute son importance. Il permet l'intervention sur le patrimoine communautaire et sur celui des 18 communes de l'EPCI pour atteindre les objectifs du plan climat intercommunal. Ces derniers sont ambitieux (+ 24 % d'EnR et - 22 % de consommation énergétique). Le travail engagé sur le schéma directeur des énergies, outil du PLUi, permet de décarboner localement tout en préservant les paysages, les ressources, les espaces agricoles et forestiers. Le chauffage représente 2/3 des émissions de la collectivité (via gaz et fioul). Le territoire a pu identifier et valider les zones d'accélération des EnR et réaliser un important travail de sensibilisation sur la sobriété qui reste la priorité n°1. Dans ce contexte, la rénovation des bâtiments publics et privés, la construction à haute performance énergétique et l'action sur le chauffage restent des enjeux prioritaires, enjeux construits collectivement via des ateliers. Il faut maintenant définir une stratégie de décarbonation des bâtiments publics et privés (augmentation du budget pour venir en aide aux 18 communes et aux particuliers), en synergie avec les services de l'État et des collectivités locales ;

- **les actions sur la mobilité**, comme celles instaurées par la Communauté de Communes de la Vallée du Garon. M. Combet, vice-président en charge des mobilités et maire de Chaponost, a évoqué les lignes de covoiturage mises en place par les intercommunalités membres de Sytral Mobilités et co-financées par l'État dans le cadre du Fonds Vert. La compétence covoiturage va être déléguée à Sytral Mobilités afin d'expérimenter cette action sur un territoire plus large, constatant que 35 % des flux vont vers la métropole. Outre cette action de covoiturage, M. Combet a rappelé la mise en place d'un système de location de vélos à assistance électrique et d'un dispositif d'auto-partage (avec plate-forme privée de co-voiturage). Sur ces actions le territoire a été accompagné par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, financièrement et pour mener des actions de communication et de sensibilisation, actions qui nécessitent du temps et du savoir-faire. M. Combet a exprimé le souhait de pouvoir travailler avec la Région et a signalé le besoin d'aides financières pour aller plus loin, en précisant que l'écologie a un coût. Il a également fait référence à l'inflation normative et à la nécessité de faire confiance aux territoires.



Plusieurs autres prises de parole ont permis de compléter le panorama des actions existantes et des attentes des acteurs locaux :

- M. Garnier, membre du bureau de l'AMF et maire de Meys, a rappelé que si plusieurs territoires sont à énergie positive (Tepos), il est toutefois nécessaire d'accroître l'accompagnement de l'État auprès des collectivités (au-delà de l'accompagnement financier) sur les zones d'accélération des EnR, sujet sur lequel les collectivités ne se sont peut-être pas assez investies. Rebondissant sur l'intervention de la représentante du secteur industriel, il a précisé que les entreprises ont un rôle important à jouer et ont la puissance pour le faire. Si la question de la transition écologique est bien comprise, il ne faut pas oublier qu'un effort particulier et important sur la santé des habitants est à réaliser ;
- M. Gautheron, de la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR) a indiqué que l'électrification ne saurait, seule, répondre aux enjeux de mobilité des entreprises. Il serait souhaitable que le vecteur méthanisation soit mobilisé systématiquement dans les réflexions car cette ressource est potentiellement massivement disponible. Si on méthanisait l'ensemble des stations d'épuration de France on produirait 13 MWh de biométhane. Il y a une stratégie à mettre en place en matière de réseau de transport et de stockage des hydrocarbures verts avec GRDF qui est demandeur. Les transporteurs seraient intéressés à la fois pour le transport de bio méthane et pour l'utiliser en ressource. M. Pronchéry rappelle l'intérêt de son intercommunalité pour la méthanisation avec le projet SEMOP et une station GNV qui vont permettre aux entreprises de répondre à des marchés puisque la Métropole et Sytral Mobilités orientent le transport vers des véhicules au biogaz. L'interpellation de la DGITM est suggérée car elle ne miserait essentiellement sur l'électrification des transports comme solution en 2030. Or, la production électrique ne sera pas suffisante. Le sommet de l'État ne doit pas imposer cette orientation ;

- M. Guedon de l'Agence locale énergie climat métropole de Lyon (Alec) a rappelé que la sobriété est un levier majeur avec le défi « Class'Énergie » pour accompagner les enseignants et les enfants sur les usages et la sobriété. Ces accompagnements ont un coût. Par ailleurs, le patrimoine de la Métropole de Lyon est assez conséquent avec un enjeu santé colossal. La connaissance du parc du secteur de la santé est insuffisant et il y aurait un besoin d'ingénierie et de connaissance pour faire le tour des chaufferies et autres pour s'engager dans la rénovation, autant dans le patrimoine public que privé ;
- M. Gay, référent EnR pour la Compagnie Nationale du Rhône a témoigné du quotidien d'un porteur de projet confronté à la difficulté à trouver des sites car les sites les plus simples ont déjà été exploités. Face à la multiplication des enjeux à conjuguer (transition énergétique, biodiversité...), il suggère de travailler en incluant de nouveaux acteurs dans la phase de maturation des projets ;
- M. David, directeur des affaires publiques, a indiqué que RTE travaille à l'écriture d'un schéma directeur décennal de développement du réseau. Une consultation publique va être lancée le 15 février pour que chacun puisse contribuer ;
- M. Lebrun, vice-président à la CCBPD et maire d'Alix a exprimé un besoin d'accompagnement et de formation des élus sur les sujets, techniques, de la transition énergétique. M. Guelpa-Bonaro a rappelé les ressources existantes via des webinaires tels que ceux organisés par Amorce. M. Pronchéry a rappelé que l'Académie de la transition peut constituer une réponse aux demandes d'acculturation des territoires. M. Dumaitre, directeur régional de l'Ademe, a également rappelé le lancement du réseau des Élus pour Agir (1^{er} webinaire le 12 mars). Des webinaires seront mis à disposition des élus également sur la décarbonation, la préservation des ressources, de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique.

Pour faire suite à cette séance plénière, il a été demandé aux collectivités de faire connaître, via un questionnaire dédié, avant le 15 février, la liste exhaustive des actions qu'elles mettent en œuvre. Et tous les acteurs locaux ont été invités à proposer une contribution libre , à envoyer aux adresses : ddt-scat@rhone.gouv.fr et cop@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

Cette réunion de concertation sera suivie de l'organisation de deux groupes de travail consacrés aux secteurs de l'industrie et des transports qui seront coordonnés avec ceux du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise (PPA), car ils portent sur les mêmes thèmes. La COP départementale se réunira ensuite, une seconde fois, en séance plénière en avril 2024 afin d'alimenter l'élaboration de la feuille de route régionale. Le gouvernement souhaite en disposer pour l'été 2024.

Rubrique dédiée sur le site Internet des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr/Actualites/Planification-ecologique>

Annexe : Liste des structures représentées à la réunion plénière du 26 janvier 2024

- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
- Agence Locale de la Transition énergétique du Rhône (ALTE69)
- Agence Locale de l'Énergie et du Climat Lyon (ALEC)
- Agence d'urbanisme de l'aire de métropole lyonnaise
- Assemblée Nationale
- Association des Maires de France (AMF69)
- Atmo Auvergne-Rhône-Alpes
- Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement
- Caisse des dépôts
- Chambre d'Agriculture
- Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne)
- Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA Lyon Rhône)
- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)
- Communauté d'Agglomération Vienne Condrieu Agglomération (CAVCA)
- Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)
- Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCPBD)
- Communauté de Communes Est Lyonnais (CCEL)
- Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCML)
- Communauté de communes Pays de l'Arbresle (CCPA)
- Communauté de Communes Pays Morantais (COPAMO)
- Communauté de communes Pays de l'Ozon (CCPO)
- Communauté de communes Saône Beaujolais (CCSB)
- Communauté de communes Vallons du Lyonnais (CCVL)
- Communauté de Communes vallée du Garon (CCVG)
- Compagnie Nationale du Rhône (CNR)
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB Rhône et grand Lyon)
- Conservatoire botanique national du Massif central
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)
- Direction départementale de la Protection des Populations (DDPP)
- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Département du Rhône
- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL AURA)
- Électricité de France (EDF)
- ENEDIS
- Fédération BTP Rhône et métropole
- Fédération des promoteurs immobilier
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'environnement (FNADE AURA)
- Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR)
- France Nature Environnement (FNE 69)
- Gaz Réseau Distribution de France (GRDF)
- Mouvement des Entreprises de France (MEDEF AURA)
- Métropole de Lyon
- Office Français de la Biodiversité (OFB 69)
- Ordre des architectes
- Organisation des Transporteurs Routiers Européens (OTRE AURA)
- Pole de compétitivité de la transition énergétique Tenerdis
- Région Auvergne Rhône-Alpes
- Réseau de Transport de l'Électricité (RTE)
- SENAT
- Shifters
- Solarhona
- Sous préfecture de Villefranche sur Saône
- SYYENSQO
- Syndicat de l'Ouest Lyonnais
- Union des Entreprises Transport et Logistique de France (Union TLF)
- Union des entreprises de Proximité (U2p Rhône et métropole)
- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP du Rhône)
- VENCORE
- Voies Navigables de France (VNF)